

PRESIDENT DE JURY

Cursus de Formation

Accès à la formation

- ✓ Être licencié depuis au moins 1 an et à jour de la licence de l'année en cours
- ✓ Être majeur à la date de l'inscription
- ✓ Fournir un extrait de casier judiciaire n°3
- ✓ Avoir été bénévole sur les différents postes techniques lors des compétitions

Déroulement de la formation

- ✓ Inscription des candidats, avec validation des critères de recevabilité par les formateurs,
- ✓ Entretien individuel et journée contrôle des connaissances administratives, avec examen écrit. Nécessité d'obtenir 10/20 pour pouvoir débiter le cycle de formation,
- ✓ Formation pratique sur les postes d'assistants techniques (janvier à mai). Validation par les PJs nommés sur les compétitions,
- ✓ 2 stages théoriques de 2 jours dispensés par les formateurs, de septembre à décembre. Examen écrit et oral avec note éliminatoire si inférieure à 12/20,
- ✓ Formation pratique sur des compétitions officielles (année N+1), avec accompagnement par des formateurs ou évaluateurs (4 compétitions minimum de 2 jours en double ou triple jury, dont 2 hors de sa ligue),
- ✓ 1 stage théorique de 2 jours avec les formateurs en octobre /novembre (année N+1),
- ✓ Examen sous forme de gestion d'une compétition en totale autonomie (2 jours en double jury) année N+ 2 sous la responsabilité d'un formateur,
- ✓ Si nomination, possibilité de présider les championnats départementaux et sélectifs. Accompagnement avec un formateur ou un évaluateur sur la première compétition,
- ✓ Visio de perfectionnement avec les formateurs pour pouvoir officier lors des championnats de ligue, demis et finales année N+3.

Déroulement des stages théoriques

- ✓ Connaissance de la structuration du sport en France,
- ✓ Connaissance de la Fédération et de ses organes,
- ✓ Connaissance de la fonction du Président de Jury et des postes d'assistants techniques,
- ✓ Connaissance du Règlement Sportif,
- ✓ Apprentissage des compétences fonction PJ.

Validation de la formation

- ✓ Examen avec délivrance du titre de Président de Jury,
- ✓ Le PJ nommé pourra présider les championnats départementaux, sélectifs et critères,
- ✓ Après la visio de perfectionnement, le PJ pourra présider les championnats de ligue, demis et finales.

Suite de la formation en cas d'échec

- ✓ Examen théorique : si la note minimum de 12/20 n'est pas atteinte, le stagiaire peut reprendre au maximum 1 fois l'intégralité de la formation
- ✓ Examen pratique : si l'examen n'est pas validé, le stagiaire peut se présenter 1 fois à nouveau à l'examen. En cas de nouvel échec, le candidat n'est plus admissible à la formation PJ.

Tarifs de la formation

- ✓ Frais d'inscription à la formation : 50€,
- ✓ Frais de participation à la formation : 50€ par stage théorique. Le déplacement reste à la charge des stagiaires,
Le règlement des frais d'inscription devra être effectué sur demande du secrétariat fédéral, Examen pratique.

Particularité formation Doms

La formation des territoires ultramarins sera adaptée aux contraintes d'éloignement, ainsi qu'au faible nombre de compétitions locales.